ID: 029-212901052-20230418-2023216000-DE

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERVIGNOUNEN - COMPTE **ADMINISTRATIF 2022**

VU l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales :

VU les dispositions relatives à l'arrêt des comptes des communes régies par l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales;

CONSIDERANT que l'ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2021, les finances du budget annexe du lotissement communal, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

CONSIDERANT qu'il a été procédé au règlement définitif du budget annexe de l'exercice 2022 ;

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 5 avril 2023 ;

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire;

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur SALIOU, Adjoint au Maire, est désigné, Président de séance.

Madame le Maire quitte l'assemblée et Monsieur SALIOU procède au vote.

APRES en avoir délibéré:

LE CONSEIL MUNICIPAL;

A L'UNANIMITÉ;

APPROUVE le Compte Administratif 2022 du budget annexe du lotissement communal tel qu'annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE		
SUFFRAGES EXPRIMES	27	
POUR	27	
CONTRE	0	

Fait à Landivisiau, le 13 ay

Le Maire,

Laurence CLAISSE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 1.8. AVR... 2023

Et de la publication sur le site internet de la Ville www.landivisiau.fr , le 1 8 AVR. 2023

Fait à Landivisiau, le.1..8 · AVR.: 2023

Le Maire,

Laurence CLA

Envoyé en préfecture le 18/04/2023 Reçu en préfecture le 18/04/2023

Affiché le

ID: 029-212901052-20230418-2023216000-DE

IV – ANNEXES	TV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 26 Nombre de suffrages exprimés : 2

VOTES Pour: 27 Contre: 0 Abstentions:

Date de convocation : 7 auril 2023

Présenté par (1). Le Mouve A. Houndi visi au le

Délipéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A. Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01 CLAISSE Laurence	4
	95
02 SALIOU Louis	
03 ABAZIOU Nadine	
04 MORRY Yvan	
05 PORTAILLER Christine	ces
06 MICHEL Jean Luc	A
07 APPRIOU Isabelle	And
08 PERVES Daniel	Perre
09 TORRES Sonia	1
10 JEZEQUEL Sébastien	fath Starks
11 KERVELLA Julie	1/1
12 LUNVEN Ronan	
13 BLEAS Karine	Bleen
14 BOURGET Frédéric	Mindy
15 LE ROUX DELPHINE	
16 RIVIERE Philippe	San
17 DUCLOS Corinne	AHPA
18 BALANANT Yvon	43 alana
19 BECKING Hélène	1
20 BILLON Arnaud	
21 DUTERDE Nadia	

MAIRIE DE LANDIVISIAU - LOTISSEMENT COMMUNAL - CA

Envoyé en préfecture le 18/04/2023 Reçu en préfecture le 18/04/2023

Affiché le

ID: 029-212901052-20230418-2023216000-DE

## IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

D2

	0.00
22 DELAPORTE Philippe	LAN TO A CONTROL
23 PHELIPPOT Samuel	
24 MARTINEAU Gaelle	Partingan
25 ABIVEN Claude	
26 AUFFRET Eliane	a text
27 MEUDEC Gilbert	Much
28 ROPERT Benjamin	
29 NICOLIER Roselyne	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

A landerissair le 13/04/23